

L'économie en danger, les circuits de l'argent criminel de la traite

L'économie en danger : plus qu'une menace, une réalité.

Les « parts de marché » du crime organisé ne cessent de croître.

La directive européenne adoptée le 12 mars 2012 rappelle les chiffres avancés par l'ONU qui estime que le montant total des produits du crime à l'échelle mondiale a atteint près de 2 100 milliards d'USD en 2009, soit 3,6 % du PIB mondial.

Activité occulte, le chiffre d'affaire du crime organisé ne peut donner lieu qu'à des estimations : en Italie 150 milliards d'euros auraient été blanchis en 2011 selon la Banque d'Italie; au Royaume-Uni, les profits étaient évalués à 15 milliards de GBP en 2006.

La traite des êtres humains ne connaît pas la crise, elle s'en nourrit

C'est la *troisième source de revenus pour le crime organisé*, après la vente d'armes et de drogues : en 2005 les bénéfices annuels de la traite des êtres humains étaient estimés à plus de 25 milliards d'euros¹.

C'est une *activité en pleine croissance* qui s'épanouit dans un contexte de paupérisation croissante. L'ONU évalue à plus de 2,5 millions le nombre des personnes victimes dans le monde de la traite des êtres humains pour la seule année 2012.

Des familles sont réduites à vendre leurs enfants aux trafiquants, des villages se cotisent pour envoyer des jeunes filles se prostituer dans les villes des pays industrialisés. Celles-ci doivent rembourser une « dette », le prix supposé de leur passage. D'après les estimations convergentes des services de police et des associations de terrain en France cette dette, en augmentation constante, serait aujourd'hui de 60.000 euros minimum.

L'exploitation sexuelle progresse

L'ONUDC estimait qu'en 2011 en Europe les profits de l'exploitation sexuelle rapportaient 3 milliards de dollars par an et réduisait en esclavage 140 000 nouvelles personnes², l'équivalent de la ville de Limoges.

D'après l'ONU au moins *80% des victimes* de la traite mondiale sont concernées par l'exploitation sexuelle.

Elle touche principalement les femmes : 98% de femmes en France³ et les mineur(e)s à 48%.

La demande des clients favorise la *prostitution d'enfants de plus en plus jeunes*. Il n'y a pas qu'en République dominicaine que l'on prostitue les bébés pour des sommes dérisoires⁴, ces pratiques existent en France comme l'a révélé l'enquête qui a abouti à démanteler un réseau de proxénètes roumains qui louaient des enfants en bas âges comme objets sexuels dans la région de Bordeaux.

Les condamnations baissent

C'est aussi *l'activité la moins lourdement sanctionnée*, elle présente donc le meilleur ratio de rentabilité par rapport au risque judiciaire.

¹BIT Genève 2005 "forced labor & human trafficking: estimating the profits"

²ONUDC "trafficking in persons to Europe for sexual exploitation juin 2010"

³Rapport d'information n°3334 documents d'information Assemblée nationale avril 2011

⁴Escuela Nacional de la Judicatura, *Trata de personas : Conceptos basicos para operadores del sistema de justicia, Sensibilizacion sobre Trata de personas*, support de cours du 8-16 juin 2012.

En France, l'arsenal judiciaire autorise des sanctions sévères : 150 000 € pour le proxénétisme simple à 1 500 000€ pour le proxénétisme aggravé et pour la prostitution de mineurs de 15 ans, 3 000 000 € pour le proxénétisme en bande organisée et jusqu'à 4 500 000 € en cas de tortures ou d'actes de barbarie.

L'analyse des condamnations prononcées démontre leur caractère dérisoire au regard des profits réalisés : amende pour proxénétisme aggravé de 9.556 € en moyenne en 2011, moyenne en baisse par rapport à 2010 (13.083 €) alors que les profits des proxénètes ne cessent de croître.

L'affaire Hamidovic illustre le phénomène de façon éclatante : ce chef de réseau roumain maintenait en esclavage 600 enfants roms pour la plupart forcés à mendier, voler et se prostituer. Il s'est personnellement enrichi d'environ 1.300.000€ par an et n'a été condamné qu'à 8.000 € d'amende. Soit à peine un peu plus de 13€ de sanction pénale par enfant !

Notre pays est pourtant considéré comme l'un des plus répressifs dans le domaine de la lutte contre le proxénétisme et la traite.

Le proxénétisme : un présent radieux et de belles perspectives

L'OCRTEH a établi que le rapport moyen d'une prostituée aujourd'hui à Paris est évalué à près de 150 000 euros nets par an et par fille, à raison d'une dizaine de clients par jour.

Les réseaux s'organisent de façon à ne pas « casser le business » par une concurrence contre productive ; les territoires sont répartis, ainsi que les spécialités ; les collaborations ne sont pas rares (échanges ou fourniture de « marchandise », comme ils nomment les prostitué(e)s) notamment au moment d'évènements qui suscitent un accroissement de la demande.

Dans les réseaux les plus structurés et les plus violents, l'essentiel des rémunérations versées par les clients revient aux proxénètes les prostitué(e)s n'en voient pratiquement pas la couleur : de quoi se payer les cigarettes comme nous disait l'une d'entre elles ; les mannequins facturés 25.000€ la nuit par les proxénètes au fils de Kadhafi n'ont, elles, perçu qu'environ 400€ en tout pour plusieurs mois de prostitution.

Pour une personne prostituée, soumise fréquemment à un rythme de passes infernal, le seul moyen d'améliorer sa condition est le plus souvent de devenir proxénète à son tour, contribuant ainsi à perpétuer et à développer le système.

Quel avenir pour les personnes forcées à la prostitution ?

L'exploitation par le travail forcé, la mendicité, la prostitution et la vente d'organes constitue une véritable chaîne de production qui réduit les êtres humains au statut de simples marchandises.

Les enquêtes démontreront que, successivement ou concomitamment, les victimes sont exposées à plusieurs formes de traite, comme une matière première sur les chaînes de transformation : dans la misère tout est bon.

Exploitées jusqu'à la corde les victimes ont une espérance de vie de 34 ans selon les études récentes de l'OMS, chiffre scandaleux au XXIème siècle.

Les victimes commencent à se prostituer vers 13 ans en moyenne ; elles grandissent sans acquérir d'éducation et encore moins de qualification professionnelle.

Elles sont exposées quotidiennement à des violences répétées : celle des proxénètes pour les soumettre, celle des clients qui exigent toujours davantage des rapports non

protégés, des rapports violents et « dégradants » comme l'indique pudiquement un responsable des services de police français.

Laissés à l'abandon, sans protection et sans soins, vivant dans un état sanitaire désastreux, ceux qui survivront seront mis au rebut de la société, une fois rejetés par le système criminel qui en aura tiré tout le profit qu'on pouvait en extraire.

Au Canada et aux USA 85% des enfants prostitués sont touchés par des MST⁵. L'OMS indique que les victimes de la traite sont 60 à 120 fois plus exposées au risque de violence que le grand public et que leur taux de mortalité est 40 fois supérieur à la normale⁶.

Une étude australienne souligne la récurrence des violences de toutes sortes subies par les personnes prostituées : violences (85 %), viols (40 %), expériences traumatiques (93 %), dépression (87 %), sévices sexuels dans le cadre de cette activité (81 %).

La société en danger : un désastre humain et social.

L'ampleur du phénomène fait frémir : selon l'UNICEF les enfants des rues d'Amérique latine seraient environ 44 millions soit un peu moins que la population totale actuelle de l'Espagne. 65% d'entre eux se prostitueraient au moins occasionnellement, soit l'équivalent de la population de la Belgique et des Pays-Bas réunis.

L'activité de la traite ou de la prostitution représente une part non négligeable du PIB de certains pays et notamment la prostitution : 2% en Indonésie, 14% en Thaïlande, 5% aux Pays-Bas. On comprend la difficulté à stopper son essor et la réticence ou la complaisance de certains acteurs majeurs de la société civile.

20% des revenus criminels seraient consacrés à la *corruption* selon l'ONU⁷. Ce phénomène touche de nombreux secteurs de l'administration et de la société civile tant dans les pays dits « source » (notamment pour faciliter l'émigration des victimes) que dans les pays dits « de destination » où des fonctionnaires sont corrompus pour faciliter l'exercice tranquille de cette activité criminelle⁸.

Outre les activités directement liées à la traite (recrutement, transport, hébergement, exploitation) les circuits de blanchiment des capitaux criminels irriguent l'économie officielle via des cascades d'intermédiaires d'où les dispositifs de veille tels que TRACFIN par exemple.

Le devoir citoyen des entreprises

Trop souvent les professionnels considèrent avec agacement les processus du dispositif TRACFIN destiné à pister le blanchiment d'argent criminel, certains s'en affranchissent avec désinvolture. Ces obligations légales ont pourtant une bonne raison d'être.

Oui c'est un surcroît de paperasse, oui les règles prudentielles qui s'imposent aux entreprises exposées sont chronophages, oui les clients sont exaspérés par ces précautions qu'ils trouvent superflues, puisqu'ils sont le plus souvent de bonne foi.

⁵ Rapport 2013 de l'AIPE Canada citant le rapport 2011 de l'OIT

⁶ OMS aide-mémoire novembre 2012

⁷ Convention de Merida du 9 décembre 2013

⁸ Colloque Cour de cassation 22 janvier 2010 sur le 60^{ème} anniversaire de la convention des Nations Unies

C'est donc aux professionnels de la finance, de l'audit, du contrôle prudentiel, de faire preuve de pédagogie. Ils doivent faire entendre la réalité qui se cache derrière les mots blanchiment, argent criminel, réseaux criminels.

Il faut faire savoir les circuits de plus en plus sophistiqués que les criminels mettent en place pour officialiser leurs profits. Il faut faire savoir les risques d'être impliquées dans ces processus que bien des entreprises courent à leur insu, notamment celles implantées à l'étranger, celles œuvrant dans le domaine de l'internet.

Il faut faire entendre les vies saccagées des victimes de la traite qu'il s'agisse du travail forcé, de la mendicité, du vol forcé, des mariages forcés, de la vente d'organe. Il faut faire entendre les ravages exercés par le commerce de la drogue, le commerce des armes, le terrorisme. Il faut faire savoir le fléau de l'exploitation sexuelle des jeunes et des enfants

Accepter de se plier aux formalités tracassières de TRACFIN, diffuser l'information, c'est déjà agir contre les petits ruisseaux du blanchiment qui font les grandes fortunes des criminels.

Ce colloque sur l'argent des réseaux criminels de la traite, recevra je l'espère, le meilleur accueil des professionnels de la finance et des grandes entreprises : ils ont à se mobiliser d'urgence sur cette question et doivent sensibiliser leur clientèle au réel qui se dissimule derrière les termes, virtuels.

Nous espérons que les médias, dont on sait le rôle primordial qu'ils jouent dans les modalités d'accès à l'information du grand public, relayeront ces réalités, au-delà du simple fait divers éclatant, pour souligner l'ampleur du phénomène et l'urgence à se mobiliser

Si chacun, à son niveau, prend conscience de l'ampleur du désastre qu'entretient le « laisser faire », s'il agit en conséquence, nous pourrions avancer vers un avenir moins noir et tenter de faire barrage à la barbarie moderne de la traite et de l'exploitation sexuelle.

Dominique Charpenel
Psychanalyste
Chef d'entreprise Conseil en gestion de Patrimoine